



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Tél : 05 55 53 30 90

Email : mairie.breuilaufa@wandoo.fr

L'an deux mille vingt-cinq, **le 19 février**, à 19h00 le Conseil Municipal de Breuilaufa s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck MAITRE, Maire.

Le Conseil Municipal a été convoqué le : 05 février 2025

Etaient présents : M. Franck MAITRE, M. Daniel HEUDES, Mme Aimée BEAUBELICOUX, Mme Sonia BARBONNAIS, M. Yves DUPUY, M. Michel LEBRAUD, Mme Marie THOURY, Mme Christine GOURINAT - MICHELET et M. Joseph MOUSSET.

M. Benoît GRAVELAT, absent excusé donne pouvoir à Franck MAITRE.

Mme Marie THOURY a été élue secrétaire.

Approbation des PV des Conseil Municipaux des 27 novembre 2024 et 18 décembre 2024.

2025 - 01 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024 DRESSE PAR M. FAYE JEAN-PHILIPPE, COMPTABLE PUBLIC

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2025 - 02 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Daniel HEUDES, doyen en âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent :

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Total Opérations de l'exercice	95 494, 51 €	118 411, 51 €	127 432, 48 €	149 431, 95 €	222 926, 99 €	267 843, 46 €
Résultats de clôture		22 917, 00 €		21 999, 47 €		44 916, 47 €
Résultats reportés		88 641, 56 €		- 27 381, 66		61 259, 90 €
Totaux cumulés		111 558, 56 €		- 5 382, 19 €		106 176, 37 €
Reste à réaliser			14 794, 71 €	99 897, 00 €	127 794, 71 €	99 897, 00 €
Résultats définitifs		111 558, 56 €		- 33 279, 90 €		78 278, 66 €

2) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec le compte de gestion du receveur, relative au report à nouveau, résultat

d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
 4) arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

2025 - 03 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :	
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	- 27 381, 66 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	88 641, 56 €
Soldes d'exécution :	
Un solde d'exécution de la section d'investissement de :	21 999, 47 €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de :	22 917, 00 €
Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	127 794,71 €
En recettes pour un montant de :	99 897, 00 €
Besoin net de la section d'investissement :	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à	33 279,90 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	33 279,90 €
Ligne 002 :	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	78 278,66 €

2025 – 04 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2025

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Taxe foncière bâti :	40.29 %
Taxe foncière non bâti	63.96 %
Taxe d'habitation sur résidence secondaire	12.93 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
 Vote à l'unanimité ces taux.

2025 – 05 PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS

Demande d'une subvention exceptionnelle par l'amicale des sapeurs-pompiers de Nantiat pour l'organisation du congrès départemental 87 et les 70 ans des sapeurs-pompiers de Nantiat qui auront lieu le 21 mai 2025.

Monsieur le Maire propose de donner 250 €.

Une augmentation pour les écoles, les autres subventions sont reconduites à l'identique.

Club du 3 ^{ème} âge de Vaulry/Breuilaufa	100 €
Association « Mémoire de Nieul et Alentours »	50 €
Association « les Amis de Breuilaufa »	650 €
AICA de Breuilaufa/Vaulry	100 €
Amicale Sapeurs-Pompiers de Nantiat	200 €
Célébration 70 ans de la caserne des pompiers + l'organisation du congrès départemental	200 €
Association de l'école de Vaulry	300 €
Coopérative de l'école de Chamborêt	300 €
Croix rouge de Nantiat	100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

10 pour sauf 9 pour les Amis de Breuilaufa, la trésorière de l'association étant adjointe, elle se retire pour ce vote.

2025 - 06 OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Jusqu'à maintenant, nous avons une trésorerie qui nous a permis de régler les factures des entreprises pour les travaux du local technique. Afin de ne pas épuiser notre trésorerie qui fait besoin pour les autres dépenses et dans l'attente du versement des subventions, Monsieur le Maire propose d'ouvrir une ligne de trésorerie de 100 000 € à la caisse d'épargne à un taux fixe de 3,09 %, une périodicité de paiement des intérêts au trimestre et une commission d'engagement de 120 €. Cette ligne nous sera aussi utile pour les travaux du logement de la mairie. Sur cette somme, on utilisera les montants qui nous seront nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote à l'unanimité cette ouverture d'une ligne de trésorerie.

2025 – 07 CONSULTATION POUR LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

A compter du 1^{er} janvier 2026, la mutuelle devient obligatoire pour les agents et nous devons donner notre accord pour participer à la consultation du CDG87. Une première étude propose une participation de 15 € minimum par agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote à l'unanimité la participation à la consultation du cdg87 dans le cadre de la protection complémentaire santé.

2025 – 08 FIXATION DES TAUX POUR LES AVANCEMENTS DE GRADES

Maintenant que nous avons établi les lignes directrices de gestion, les agents de la commune peuvent prétendre à un avancement de grade.

Le taux pour les avancements de grades d'adjoint administratif, rédacteurs et adjoint technique sont proposer à 100 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote à l'unanimité le taux à 100 % pour les avancements de grades divers.

2025 – 09 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions de **secrétaire générale de mairie**.

Monsieur le maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote à l'unanimité la création du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet.

2025– 10 CHEMIN DE LA FONTAINE

Nous avons déjà engagé la procédure de vente pour le chemin de la Fontaine avec les anciens propriétaires qui le bordent, mais elle n'avait pas été réalisée jusqu'à la vente.

Les nouveaux habitants sont intéressés, les conditions sont de 0,10 € le m², frais de notaire et de géomètre à leur charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vote à l'unanimité la vente de ce chemin aux riverains pour un montant de 0,10 € le m², frais de notaire et de géomètre à leur charge.

QUESTIONS DIVERSES :

Le recensement de la population 2025

Il a eu lieu du 17 janvier au 17 février. Notre population a augmenté et cela va conforter le calcul de notre DGF. 131 habitants contre 120 habitants en 2019
76 logements dont 6 vacants et 7 résidences secondaires.

Contrat de l'employé municipal

Notre employé communal a repris le mercredi 5 février 2025. Il travaille le mercredi matin, le jeudi toute la journée et vendredi matin. Contrat signé jusqu'à fin avril 2025.

Local technique

Les travaux sont quasiment terminés. Le chantier s'est globalement bien déroulé malgré les conditions climatiques.

Le bungalow a été installé le lundi 3 février 2025. Il a fallu que Monsieur le Maire négocie pour éviter un surcoût de 1 152 € TTC demandé par l'entreprise BODARD pour l'installation du bungalow. Qui pour finir n'était pas nécessaire.

Il a expliqué qu'il avait fait son devis depuis le bureau et donc que nous n'étions pas responsables ni l'architecte de son erreur de chiffrage. Et qu'il fallait qu'il s'estime heureux parce-que le maire avait demandé à l'architecte s'il avait bien pris en compte le contexte de l'installation du bungalow. À la suite de l'échange avec l'architecte, il avait apporté une modification à son devis initial pour le grutage que nous avions accepté. Autre demande de devis complémentaire, celui-ci pour le passage du câble du compteur Linky au disjoncteur environ 36 m. L'électricien BARRIANT demandait 1 421,32 € TTC. Monsieur le maire n'a pas accepté et a négocié le devis. Nous sommes à 706 € TTC plus une heure de MO.

La date de réception des travaux est fixée au lundi 24 février 2025 à 11H30. Nous offrirons un pot et le casse-croûte aux entreprises.

La date de l'inauguration sera le samedi 22 mars 2025 à 11H00.

Monsieur le Maire propose de nommer ce bâtiment technique « Local Technique Des Daniels », en raison de la forte implication pour les travaux de Daniel HEUDES et Daniel REBEYROLLE, le Conseil Municipal approuve.

Travaux de rénovation énergétique du logement locatif de la mairie

Prévoir le renforcement du mur de la cave par Daniel.

À la suite de l'obtention du Fonds vert 66 150,52 €, Monsieur le Maire a demandé aux entreprises de revoir leur devis à la baisse.

Techni-murs a fait une remise de 2 260 €. Coût HT 73 153,03 € et 87 783,64 € TTC.

Nous sommes en attente du devis de l'entreprise MFV.

Par rapport à nos finances, Monsieur le Maire propose que l'on fasse cette année les travaux d'isolation intérieur (cave et comble) et extérieur plus les menuiseries. Et en 2026, la mise aux normes électriques.

Nous allons déposer une demande de subventions auprès du CD87 comme nous l'avons déjà acté. Cependant, cette demande pourra être faite qu'à l'automne. Il n'y a pas de demande en juin comme les autres années lié aux contraintes budgétaires.

Bornage

Le géomètre est venu le jeudi 6 février 2025 faire le bornage du terrain des déchets verts et des chemins à Châtain Bargaud. Le chemin qui ira de la RN 147 à l'antenne sera droit. Guillaume TREVISIOL va enlever la clôture.

A 22h 00, tous les sujets sont épuisés et la séance levée.

La secrétaire de séance,



Marie THOURY

Le Maire,



Franck MAITRE